



COMMUNE DE LORQUIN

57790 - TÉL. : 03 87 24 80 08 - FAX 03 87 24 92 86
e-mail : mairie-de-lorquin@wanadoo.fr

PROCES-VERBAL des délibérations du Conseil Municipal Séance du 23 juin 2010

Sous la présidence de M. le Maire, Alain DEMANGE,

Membres présents : MM. KURTZ, SEROT, SCHLOSSER, Adjoints
MM. JULLY, DARDAINE, Mme PERNIN, M. ADRIAN, M. FUCHS, Mme GEORGES
conseillers municipaux.

Membres excusés : Mme NEY qui donne procuration à Mme GEORGES - M. WAGNER qui
donne procuration à M. DEMANGE, M. RIETHMULLER qui donne procuration à M.
KURTZ, M. ARGANT qui donne procuration à Mme PERNIN - Mme GROUARD, qui
donne procuration à M. FUCHS –

Mme GEORGES est désignée secrétaire de séance

ORDRE DU JOUR

Adoption du P.V. de la séance du 29 mars 2010

- I. Communication - Installation classée Société Baumgarten à Imling
- II. Intercommunalité : Règlement du Service de collecte des déchets ménagers
- III. Affaires scolaires :
 - a) Classe d'Intégration Scolaire
 - b) Dérogation pour les enfants des enseignants
- IV. Travaux :
 - a) Bâtiment multifonctions : Plan de financement et demande de subvention
 - b) RD41 et RD42 – travaux connexes :
 - Attribution du marché de travaux
 - Demande de subvention au titre des amendes de police
 - c) Mise en sécurité de l'installation électrique des ateliers municipaux
 - d) Mise en sécurité de l'installation électrique des vestiaires du rugby
 - e) Travaux de réfection des allées du cimetière.
- V. Participation Voies et Réseaux – Route de Xouaxange : (Zone INAa)
- VI. Personnel : Création d'un poste de rédacteur.
- VII. Affaires domaniales – Déclarations d'Intention d'Aliéner
- VIII. Sport - Entretien du terrain de foot.
- IX. Vente d'herbe 2010
- X. Rue du Donon – Nouvelle numérotation.
- XI. Divers.

oooOooo

Le procès-verbal de la séance du 29 mars 2010 est adopté à l'unanimité.

I. Communications –

a) Installation classée Sté Baumgarten à IMLING.

Le maire informe le conseil municipal que l'arrêté n° 2010-DLP/BUPE 152 du 23/04/2010 autorisant la société BAUMGARTEN à exploiter une carrière de sables et graviers sur le territoire des communes d'IMLING et HESSE est tenu à leur disposition en mairie, aux jours et heures d'ouverture.

b) Intercommunalité – Règlement du service de collecte des déchets ménagers.

Le maire informe le conseil municipal que dans le cadre du marché de gestion des déchets ménagers sur l'arrondissement de Sarrebourg, de nouvelles modalités de collecte vont être mises en place sur notre territoire à compter du 1^{er} juillet 2010.

Pour mettre en œuvre ce nouveau service dans les meilleures conditions, un règlement de collecte a été adopté à l'unanimité par la Communauté de Communes des 2 Sarres.

Conformément au Code Général des Collectivités Territoriales, le maire doit prendre un arrêté municipal pour l'ériger en règlement de police administrative.

II. Affaires scolaires

a) Classe d'intégration scolaire

Monsieur le Maire informe le conseil municipal qu'à la demande de M. l'Inspecteur d'Académie, la classe d'intégration scolaire qui fonctionne actuellement à Abreschviller, soit ramenée à LORQUIN à la rentrée 2011 pour des raisons pratiques et financières.

En effet, il est prévu que 5 enfants sur les 12 que peut accueillir la C.L.I.S. soient originaires de Lorquin d'une part et d'autre part, le ramassage scolaire se faisant dans la direction Abreschviller vers Lorquin, le bon sens voudrait que la C.L.I.S. soit prise en charge par la commune de LORQUIN.

Pour l'année 2008/2009, la commune de Lorquin a versé à la commune d'Abreschviller une participation de 543,- €/élève.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal considérant qu'il n'est pas en possession de tous les éléments, décide :

- de reporter sa décision quant à accueillir la C.L.I.S. à Lorquin à la rentrée de 2011/2012 avant de connaître les coûts de fonctionnement qui seront demandés à Abreschviller
- d'autoriser le maire à signer une convention avec les communes concernées par des enfants scolarisés en C.L.I.S. au prorata des frais réels engendrés par cette classe.

b) Dérogation d'inscription pour les enfants des enseignants

Par délibération du 29/6/2009, le conseil municipal a décidé de demander une participation aux communes dont les parents demandent l'inscription de leurs enfants au Groupe Scolaire Jules Crevaux à Lorquin pour convenance personnelle.

Devant les difficultés rencontrées pour faire participer les communes en question, le maire propose au conseil municipal d'autoriser la scolarisation des enfants des enseignants (5) à Lorquin bien que les communes d'origine refusent de payer.

Soumise à la commission des finances, réunie le 21/06/2010, celle-ci a émis un avis défavorable à la dérogation pour ne pas créer de discrimination.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal moins une abstention,

- autorise l'inscription des enfants des enseignants en poste à Lorquin qui viennent de communes qui s'opposent à payer une participation compte tenu du fait qu'elles organisent et prennent en charge un service périscolaire dans leur commune.

III. TRAVAUX

a) Construction d'un bâtiment multifonctions à usage sportif - Plan de financement -

Le maire informe le conseil municipal qu'il y a lieu de revoir le plan de financement de cette opération, pour laquelle une subvention de 106 805,- € était attendue du Centre National pour le Développement du Sport.

Suite à une erreur de communication, il s'avère que notre dossier n'a pas été retenu.

Il propose au conseil municipal de solliciter une subvention auprès de la Région Lorraine au titre du FEDER – Mesure B11 – Efficacité et énergies renouvelables et propose d'arrêter le plan de financement comme suit :

| | |
|--|---------------------|
| Montant H.T. des travaux | 644 000,00 € |
| Subvention C.G. 57 | 185 671,00 € |
| Subvention C.R.L. – PRADT | 150 000,00 € |
| Subvention C.A.F. | 33 301,00 € |
| Subvention F.F.F. | 20 000,00 € |
| Subvention exceptionnelle Ministère de l'Intérieur (escomptée) | 10 000,00 € |
| Subvention C.R.L. – FEDER Mesure B11 (35 % des dépenses éligibles soit 25 130,- €) | 8 795,00 € |
| Subvention C.R.L. – Aide à l'investissement – Production d'électricité par l'énergie solaire | 22 015,00 € |
| Financement Commune de LORQUIN | 214 218,00 € |

Après en avoir délibéré, le conseil municipal :

- décide la construction du bâtiment multi-fonctions

- décide de prendre en charge la part de subvention refusée au titre du C.N.D.S.
- sollicite une subvention auprès du Conseil Régional de Lorraine au titre du FEDER et de l'aide à la production d'électricité par l'énergie solaire
- adopte le plan de financement tel qu'il est présenté.

Si les subventions communautaires ne sont pas attribuées au montant sollicité, la différence sera prise en charge par le budget de la commune.

b) RD 41 – RD 42 – Travaux connexes et de mise en sécurité en traverse de Lorquin - Attribution du marché de travaux

Le maire informe le conseil municipal que le Conseil Général de la Moselle a programmé des travaux de réfection de voirie sur les RD 41 et RD 42, en traverse de Lorquin, dès cet automne.

Avant de réaliser ces travaux, la commune doit faire réaliser des travaux de remplacement de bordures abîmées, détériorées, affaissées ou déplacées ; Création des « abaissés » de trottoirs de tous les passages piétons aux normes en vigueur avec bande tactile ainsi que la mise à niveau des équipements de voirie tels que : avaloirs EP, regards, bouches à clefs.

Une consultation selon la procédure adaptée (article 28 du Code des Marchés Publics) a été lancée en date du 11 mai 2010 - 5 entreprises ont retiré le dossier de consultation – 2 offres ont été remises, à savoir :

- Entreprise COLAS à Héming pour un montant de 108 357,82 € H.T.
- Entreprise STRUBEL à Hartzviller pour un montant de 74 060,- € H.T

Décision : Le maire décide de confier les travaux de voirie à l'entreprise STRUBEL - Offre la mieux disante.

Les crédits nécessaires sont prévus au B.P. 2010.

- Demande de subvention au titre des amendes de police.

Dans le cadre des travaux connexes et de mise en sécurité sur les RD 41 et RD 42 il est prévu la création des « abaissés » de trottoirs de tous les passages piétons aux normes en vigueur avec bande tactile.

Du marché attribué à l'entreprise STRUBEL, il ressort un montant de 23 167,- € H.T. pour la mise aux normes et en sécurité des passages piétons.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal

- autorise la réalisation des travaux connexes et de mise en sécurité sur les RD 41 et RD 42
- sollicite une subvention auprès du CG 57 au titre des amendes de police
- demande le pré-financement de l'opération
- s'engage à utiliser les crédits dont la commune bénéficiera pour la réalisation de ces aménagements
- vote un crédit de 23 167,- € H.T. nécessaire au financement de ces travaux

- s'engage à prendre en charge ultérieurement l'entretien de ces passages piétons.

c) Mise en conformité énergétique des bâtiments communaux.

Par délibération du 21 décembre 2009, le conseil municipal a autorisé la réalisation des travaux relatifs à l'amélioration de la production et de la distribution de chaleur des bâtiments communaux. Travaux estimés par le Bureau d'Etudes ASSIST à 253 585,- € H.T.

En plus des subventions sollicitées au titre de la D.G.E., de l' ADEM, de la Région Lorraine et du Ministère de l'Intérieur, le maire propose au conseil municipal de solliciter une subvention de 35 % sur un montant éligible de 253 585,- € auprès du Conseil Régional au titre du FEDER (mesure B 11 – Energie).

Après en avoir délibéré, le conseil municipal autorise :

- les travaux de mise en conformité énergétique des bâtiments communaux
- le maire à solliciter une subvention à hauteur de 35 % du montant éligible au titre du FEDER - Mesure B11.

Les crédits nécessaires sont prévus au B.P. 2010.

d) Mise en sécurité de l'installation électrique des vestiaires du rugby

Par courrier du 03/06/2010, M. le Maire informe le conseil municipal qu'il a consulté 4 entreprises pour la mise en sécurité électrique des vestiaires du rugby, rue Général de Gaulle. Une seule entreprise a remis une offre : Entreprise Paul BARTH de Hellert pour un montant de 3 324,88 € T.T.C –

Après en avoir délibéré, le conseil municipal

- autorise la réalisation des travaux de mise en sécurité de l'installation électrique des vestiaires du rugby selon devis BARTH de Hellert.

e) Travaux de réfection des allées du cimetière

Comme prévu lors de l'élaboration du budget primitif, Monsieur le Maire soumet au conseil municipal 2 devis pour des travaux de réfection d'allées au cimetière communal, à savoir :

- Entreprise HICK à Buhl pour un montant de 10 907,52 € T.T.C.
- Entreprise ZAVAGNO à Sarrebourg pour un montant de 11 022,34 € T.T.C.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide de confier les travaux de réfection des allées du cimetière à l'entreprise Hick à Buhl.

Les crédits nécessaires sont prévus au B.P. 2010.

IV. Participation voies et réseaux – route de Xouaxange

Le maire propose au conseil municipal d'ajourner ce point de l'ordre du jour. Les éléments nécessaires au calcul de cette participation ne sont parvenus en mairie que tardivement et non pas permis d'être étudiés pour prendre une décision aujourd'hui. Avis conforme des membres.

V. PERSONNEL – Création d'un poste d'adjoint administratif.

Le maire informe l'assemblée : conformément à l'article 34 de la loi du 26 janvier 1984, les emplois de chaque collectivité sont créés par l'organe délibérant de la collectivité.

Il appartient donc au conseil municipal de fixer l'effectif des emplois nécessaires au fonctionnement des services.

Compte tenu du départ à la retraite de la secrétaire de mairie au 31.12.2014, il convient d'anticiper et de préparer sa succession.

Le maire propose au conseil municipal la création d'un emploi administratif à temps complet à compter du 1^{er} octobre 2010.

Cet emploi pourrait être pourvu par un fonctionnaire de catégorie C de la filière administrative au grade d'adjoint administratif. Sa rémunération sera calculée par référence à la grille indiciaire correspondant au grade d'adjoint administratif sur la base du 2^{ème} échelon (I.M 291)

Le conseil municipal, après en avoir délibéré,

VU la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale, notamment les articles 3 et 34 ;

VU le tableau des emplois ;

Décide à l'unanimité :

- d'adopter la proposition de M. le Maire
- de modifier le tableau des emplois
- d'inscrire au budget les crédits correspondants.

VI. Affaires domaniales – Déclaration d'intention d'aliéner

Le maire donne lecture des déclarations d'intention d'aliéner qui sont parvenues à la mairie depuis la dernière séance du conseil municipal, à savoir :

| Date | Demandeur | Désignation du bien | Situation | Décision |
|------------|-------------------|--|---------------------------|---|
| 06/04/2010 | BINTZ Jean-Claude | Terrain cadastré section 25 n° 24 avec 41 a 40 ca | Route de Xouaxange | Renonce à l'exercice de son droit de préemption |
| 20/04/2010 | DUPE/KRUMMENACKER | Immeuble bâti cadastré section 29 n° 78/06 avec 13 a 45 ca | 2 Lot Jardin des Bouilles | Renonce à l'exercice de son droit de préemption |
| 03/05/2010 | BATI INDUS | Terrain cadastré section 11 n° 198/26 et 199/26 | Rue Général de Gaulle | Renonce à l'exercice de son droit de |

| | | | | |
|------------|--------------------|--|--------------------------------|---|
| | | avec 11 a 73 ca | | préemption |
| 19/05/2010 | CENTRE HOSPITALIER | Terrain cadastré section 29 n° 01 avec 4 ha 85 a | Les Boules | Renonce à l'exercice de son droit de préemption |
| 03/06/2010 | CLERICE Robert | Immeuble bâti cadastré section 01 n° 27 et 31 avec 8 a 18 ca | Rue Charly Ochs et La Bridolée | Renonce à l'exercice de son droit de préemption |
| 22/06/2010 | JACQUES Nicolas | Immeuble bâti cadastré section 1 n° 299/63 avec 01 a 09 ca | Rue du Général Leclerc | Renonce à l'exercice de son droit de préemption |

VII. SPORT – Entretien du terrain de foot.

A la demande de l'association « La Sportive Lorquinoise » le maire propose au conseil municipal de prévoir la remise en état du terrain de foot par tranche de 5 000,- € TTC sur une période de 3 ans.

L'entreprise C.S.E. de STILL (67190) spécialisée pour l'entretien des terrains de foot sera contactée pour répondre à notre demande.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal

- décide de confier l'entretien du terrain de football à l'entreprise C.S.E. de Still, à raison de 5 000,- €/an et pendant 3 années consécutives.

VIII. Vente d'herbe 2010

Le maire donne connaissance au conseil municipal du résultat de la consultation pour la vente d'herbe 2010 à savoir :

| | |
|---|-----------|
| LOT 1 - Section 32 - 55/30 « Basse de Fraquelming » env. 89 a 45 a | 125 Euros |
| LOT 2 - Section 28 n° 16 « Entre les 2 Rivières » env. 1 ha 08 a attribués à M. WAGNER Raymond | 125 Euros |
| LOT 3 - Section 12 n° 26-27-55/28 « Le Rho » env. 2 ha attribué à M. FIKUART Claude | 150 Euros |
| LOT 4 - Section 31 n°203-204 « Le haut de Laneuveville » env. 60 a 63 ca attribué à M. RIQUET Philippe | 30 Euros |

Après en avoir délibéré, le conseil municipal autorise le maire à encaisser le produit de la vente d'herbe 2010.

IX. Rue du Donon – Nouvelle numérotation

Le maire propose au conseil municipal de revoir la numérotation des immeubles de la rue du Donon devenue complément obsolète depuis les dernières constructions.

Le conseil municipal par une voix contre, et deux abstentions :

- décide d'attribuer les nouveaux numéros de rue, comme suit :

| | | |
|------------------------|-------------------|----------------|
| - Immeuble FIKUART | section 31 n° 140 | n° voirie 2 |
| - Immeuble COIFFIER | section 31 n° 20 | n° voirie : 4 |
| - Immeuble BURCKEL | section 31 n° 21 | n° voirie : 6 |
| - Immeuble KURTZ | section 31 n° 25 | n° voirie : 8 |
| - Immeuble SCHLOSSER | section 31 n° 172 | n° voirie : 10 |
| - Immeuble SCHLOSSER | section 31 n° 173 | n° voirie : 12 |
| - Immeuble HIEBEL | section 31 n° 27 | n° voirie : 14 |
| - Immeuble BAUMGARTNER | section 31 n° 16 | n° voirie : 16 |
| - Immeuble LETT | section 31 n° 18 | n° voirie : 26 |

- dit que la commune fournira les nouvelles plaques de numérotation aux riverains.

X. Divers

a) Acquisition d'un lave-vaisselle pour la salle des fêtes.

Le maire informe le conseil municipal qu'il a demandé plusieurs devis pour l'acquisition d'un lave vaisselle pour la salle des fêtes.

Après examen des offres, il s'avère que l'offre de la Sté HOBART pour un montant 7 217,86 € T.T.C. répond le mieux à nos attentes.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, autorise l'acquisition d'un lave vaisselle selon devis des Ets HOBART à Strasbourg.

Les crédits nécessaires sont prévus au B.P. 2010.

b) Acquisition d'un coffret de chantier mobile pour le chapiteau

Le maire propose au conseil municipal d'acquérir un coffret de chantier mobile pour alimenter le Chapiteau mis à disposition de l'inter association. A cet effet, il soumet un devis de l'entreprise LAPLACE pour un montant de 967,56 € T.T.C.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal autorise l'acquisition dudit coffret électrique.

c) Conseil de surveillance des Ets hospitaliers et médico sociaux.

Le maire rappelle son courrier du 29 avril 2010, par lequel il demandait à désigner 2 représentants de la commune au sein des conseils de surveillance du Centre Hospitalier de Lorquin et de l'EPSOLOR (E.S.A.T. + E.M.S.P. Les Rantzau))

M. le Maire étant membre de droit il propose de nommer également Paul-Michel SEROT.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal désigne :

- M. Alain DEMANGE et Paul-Michel SEROT pour siéger au sein du conseil de surveillance de l'EPSOLOR de Lorquin
- M. Paul-Michel SEROT pour siéger au sein du conseil de surveillance du Centre Hospitalier.

d) Nuisances sonores et incinération des végétaux.

Monsieur le Maire demande au conseil municipal de l'autoriser à prendre un arrêté réglementant les nuisances sonores et propose de rappeler la réglementation en ce qui concerne l'incinération des végétaux.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal :

- définit les horaires de tonte de gazon, de travaux de bricolage, de jardinage bruyants comme suit :
 - du lundi au vendredi de 8 h 30 h à 12 h et de 14 h à 19 h
 - le samedi de 9 h à 12 h et de 14 h à 19 h
 - le dimanche de 10 h à 12 h
- rappelle l'arrêté préfectoral n° 92-DDAF-3-076 du 23 décembre 1992 qui arrête dans son article 2 : « la destruction par le feu (incinération des végétaux sur pied est interdit en tout temps...)

e) Demande d'agrément APPIE

Monsieur le Maire soumet au conseil municipal un courrier de M. le Maire d'Imling par lequel il sollicite notre avis quant à la demande d'agrément intercommunal présenté par l'APPIE, association qui a pour objet la protection du patrimoine naturel archéologique, architectural, historique et de l'environnement, de l'aménagement et de l'urbanisme sur 17 communes de l'arrondissement.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré,

- considérant que la commune de Lorquin dispose déjà d'un document d'urbanisme approuvé (P.O.S.)
- émet un avis défavorable à l'agrément de cette association

f) Rapports annuels sur l'eau – l'assainissement – l'épandage des boues et la gestion des déchets

Dans un souci de développement durable et d'économie de papier, les rapports seront transmis par messagerie aux conseillers municipaux, pour avis.

g) Fête des écoles : le 26 juin 2010.

Plus personne ne souhaitant la parole, la séance est levée à 20 h 45.